

## NOUS CONTACTER

N° client : **6 001 997 070**

Identifiant Internet :

EL\_CUSTODIO@LIVE.FR

### Par Internet

[edf.fr](http://edf.fr)

application mobile : **EDF & MOI**

mail : [serviceclient@edf.fr](mailto:serviceclient@edf.fr)

### Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

**3404**

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

**09 70 83 33 33**

(Service gratuit + prix appel)

### Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS** TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

### Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675077 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

### Lieu de consommation

21 RUE DE COSSIGNY  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Titulaire du contrat

Mlle HICHRI LAURA  
HICHRI TAREK

### Votre contrat

N° de client : **6 001 997 070**

N° de compte : **4 05 4 037 117 753**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

#### Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :

N° 22 194 500 645 791

- Puissance : 18 kVA

- Heures Creuses

23H30-7H30

20250622\_233143\_00002\_HPO\_PAR911\_221

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



HICHRI LAURA HICHRI TAREK  
21 RUE DE COSSIGNY  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Facture du 22/06/2025

N° 10 308 466 313

Electricité (relevé Enedis)	203,86 €
TVA	36,82 €

**Facture TTC** **240,68 €**

Montant total  
**240,68 €**  
TTC

Prélévé le  
07/07/2025

### Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 21/07/2025.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 21 de chaque mois.



### Prélèvement automatique

Le montant de 240,68€ sera prélevé le 07/07/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : Mlle LAURA HICHRI

Compte bancaire : FR7618706\*\*\*\*09\*\*\*\*\*218\*\*\*

## Détail de la facture du 22/06/2025 N°10308466313

### Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 18 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°02217622195265

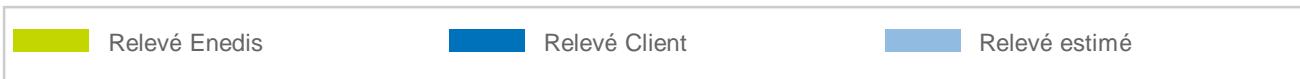
Horaires heures creuses - 23H30-7H30 - (peuvent varier de quelques minutes)

			Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
<b>Abonnement</b>					
Heures Creuses - 18kVA - du 21/06/25 au 21/07/25			22,61	22,61	5,5%
<b>Total Abonnement (dont acheminement 21,10 €)</b>				<b>22,61</b>	
<b>Consommation</b>	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT
Heures Creuses - 18kVA - du 22/05/25 au 20/06/25	11230 (Enedis)	11498 (Enedis)	268	0,1076	28,84
Heures Pleines - 18kVA - du 22/05/25 au 20/06/25	32600 (Enedis)	33376 (Enedis)	776	0,1451	112,60
<b>Total Consommation (dont acheminement 14,81 €)</b>			1044		<b>141,44</b>
<b>Taxes et Contributions</b>	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
Accise sur l'électricité		1044	0,03370	35,18	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				4,63	
<b>Total Taxes et Contributions</b>				<b>20,0%</b>	
<b>Total Electricité hors TVA</b>				<b>39,81</b>	
					<b>203,86</b>

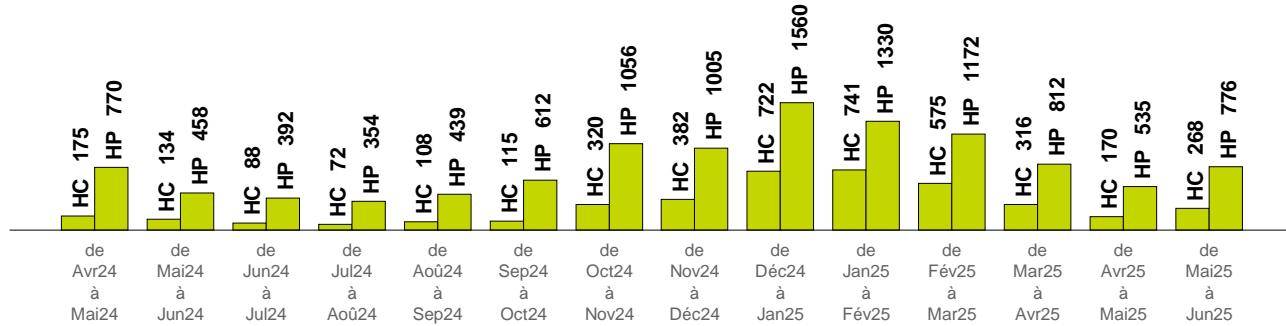
### En conclusion

Total facture hors TVA du 22/06/2025	203,86 €	Montant total <b>240,68 €</b> TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 176,62 €	35,33 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 27,24 €	1,49 €	
<b>Total facture TTC du 22/06/2025</b>	<b>240,68 €</b>	

### Evolution de votre consommation facturée en kWh



### Votre consommation en Electricité





## 💻 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur [particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur [particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur [particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)

## 🔍 Pour votre information

### Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

### Prix

Électricité : Le montant de l'accise a évolué le 01/02/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2025. Le montant de la CTA a évolué le 01/02/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

### Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation  
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €

### Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.  
Offre à tarif réglementé.

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).  
Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

### You souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr) ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr) ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics,

**0 800 112 212** • Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur [cgv.edf.com](http://cgv.edf.com)





HICHRI LAURA HICHRI TAREK  
21 RUE DE COSSIGNY  
77170 BRIE COMTE ROBERT

Le 22 Juin 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Mademoiselle,

**Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.**

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

#### **Article « Conseil tarifaire »**

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

#### **Article « Modalités de facturation et modes de paiement »**

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

#### **Article « Modes de règlement amiable des litiges »**

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

**Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr), dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.**